

---

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

---

16 FÉVRIER 2009

---

PROJET DE DÉCRET

RELATIF À LA TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE DES CRIMES DE GÉNOCIDE, DES  
CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ ET DES CRIMES DE GUERRE(1)

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

---

(1) Voir Doc. n°652 (2008-2009) n°1

## TABLE DES MATIÈRES

- |   |  |   |
|---|--|---|
| 1 | Amendement n°1 déposé par Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon, Mme Eliane Tillieux et M. Paul Galand  | 3 |
| 2 | Amendement n°2 déposé par M. Marcel Cheron, Mme Eliane Tillieux, Mme Françoise Bertieaux, Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon et M. Paul Galand | 3 |
| 3 | Amendement n°3 déposé par M. Marcel Cheron, Mme Eliane Tillieux, Mme Françoise Bertieaux, Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon et M. Paul Galand | 3 |

**1 Amendement n°1 déposé par Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon, Mme Eliane Tillieux et M. Paul Galand**

**Article 16, §2**

A l'article 16, §2, entre les termes « est consacré » et le point final, sont insérés les termes suivants : « aux projets visant au financement partiel des frais de voyage relatifs aux projets de visite des lieux de mémoire et de séminaires à destination des enseignants ».

*Justification*

Il s'agit d'une part, de rendre le paragraphe 2 cohérent avec le paragraphe 1er qui vise tant les visites de lieux de mémoire que les séminaires pour les enseignants. Il est logique que le paragraphe 2 qui règle le financement de ces projets vise les deux types d'activités. D'autre part, il s'agit d'alléger la formulation du texte de manière à éviter deux fois le mot « financement » au sein d'une même phrase.

**2 Amendement n°2 déposé par M. Marcel Cheron, Mme Eliane Tillieux, Mme Françoise Bertieaux, Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon et M. Paul Galand**

**Titre du décret**

Le titre du décret est complété par les termes suivants : « ainsi que des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes ».

*Justification*

Il s'agit d'assurer une cohérence entre le titre et le contenu du texte, ce dernier faisant régulièrement référence, notamment dans les commentaires des articles et l'exposé des motifs, aux faits de résistance. Il y a lieu en effet de donner un éclairage complet sur les crimes qui sont abordés par le décret. Ce qui implique de prendre en compte aussi les faits et mouvements de résistance contre ces crimes.

**3 Amendement n°3 déposé par M. Marcel Cheron, Mme Eliane Tillieux, Mme Françoise Bertieaux, Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon et M. Paul Galand**

**Titre du décret**

Dans le titre du décret, suppression du « et », remplacé par « , » et complété par les termes suivants : « et faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes. »

*Justification*

Il s'agit d'assurer une cohérence entre le titre et le contenu du texte, ce dernier faisant régulièrement référence, notamment dans les commentaires des articles et l'exposé des motifs, aux faits de résistance. Il y a lieu en effet de donner un éclairage complet sur les crimes qui sont abordés par le décret. Ce qui implique de prendre en compte aussi les faits et mouvements de résistance contre ces crimes.